

## Annexe complémentaire 3 – Zones humides



500 m<sup>2</sup> de zone humide à critère végétation sont impactés par le projet, soit moins de 5% de l'emprise totale.

Le projet est situé sur 600 m<sup>2</sup> de zone humide à critère pédologique mais aucun n'impact n'est à prévoir car la technologie de pieux battus n'imperméabilise pas le sol et les panneaux ne modifient pas l'écoulement et le ruissellement des eaux de surface.